

Explication groupement d'achat d'électricité

Référence document :

AAA-033

Monsieur MAURICE EARL DU MOULIN DE COMTE

Votre code parrainage : AAA-077

Qu'est-ce que le groupement d'achat en électricité ?

Le groupement d'achat permet de réduire le coût d'achat d'électricité en jouant sur le volume. En regroupant le plus grand nombre de contrat d'électricité supérieur à 36kVA (ancien tarif jaune ou vert), il est possible de porter une négociation face aux différents fournisseurs d'énergie et ainsi réduire le coût du kWh électrique mais également d'augmenter le niveau de prestation énergétique (conseils pour réduire les consommations, entretien annuel pour optimiser les contrats, primes d'économies d'énergie plus élevées, etc.) en faisant jouer la concurrence.

Comment s'organise un groupement d'achat en électricité?

L'inscription à un groupement d'achat n'engage en aucun cas le souscripteur et se déroule de la façon suivante :

- 1. Vous nous envoyez vos factures d'énergie des 3 dernières années et un rapide descriptif de l'activité de votre exploitation
- 2. Après réception, nous consultons les fournisseurs d'énergie. Ces consultations ont lieux lorsqu'un nombre suffisant d'inscrits est atteint et le cas échéant, au minimum deux fois par an
- 3. Les résultats de la consultation vous sont envoyés
- 4. **Si l'offre négociée vous convient,** nous vous mettons en relation avec le fournisseur d'énergie : un contact privilégié prendra en charge votre dossier. La facturation de notre prestation vous sera envoyée (voir détail des tarifs ci-dessous)

4bis. Si l'offre est refusée, il n'y a aucune obligation d'achat et aucune facturation ne vous sera appliquée

Pourquoi il y a-t-il un système de parrainage?

Afin que l'effet de masse nous permette de négocier au mieux la tarification de l'énergie, il est dans l'intérêt de tous qu'un grand nombre d'agriculteurs participent à l'appel d'offres et c'est la raison pour laquelle nous avons mis en place un système de parrainage.

Nous vous invitons donc à communiquer l'existence de cet appel d'offre à l'ensemble de vos connaissances susceptibles d'être intéressées.

Dès votre inscription au groupement d'achat, un code de parrainage vous sera attribué. Ce code sera à communiquer à vos filleuls et ces derniers devront nous le transmettre lors de leur inscription.



Combien me coûtera l'inscription au groupement d'achat?

Une tarification dégressive est appliquée en fonction du nombre de personnes que vous parrainez.

L'inscription est gratuite et sans engagement. Si l'offre négociée est refusée par un client le montant de la prestation s'élèvera à 0€HT.

Si l'offre est acceptée par le Client un montant dégressif sera appliqué selon le barème de parrainage suivant :

0 filleul - 50 % d'un an l'économie financière calculée grâce à la présente offre.

1 filleul - 40 % d'un an l'économie financière calculée grâce à la présente offre.

2 filleuls - 30 % d'un an l'économie financière calculée grâce à la présente offre.

Qui contacter pour s'inscrire au groupement d'achat?

Voici les coordonnées de votre contact Enerbioflex privilégiés en charge de l'organisation du groupement d'achat :

Etienne Demeiller-SAS Enerbioflex

9 rue de la prairie, 60650 Saint Paul

a06.80.45.39.59

<u>etienne.demeiller@enerbioflex.fr</u>

N'hésitez pas à nous contacter directement par téléphone ou par e-mail si vous souhaitez vous inscrire au prochain appel d'offre ou si vous avez des questions.

Pour toutes informations complémentaires vous pouvez également consulter notre site internet :

www.enerbioflex.fr

